



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20230922-2023_86-DE
Reçu le 26/09/2023

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023

Le vendredi 22 septembre 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 15 septembre 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI -
- Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA – Caroline FRANCA – Françoise
VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO – Laetitia DUCHET – Elise
FERRARI

Pouvoirs : Sébastien VASSALLO à Caroline FRANCA - Maryse CASTELLANI à Cyril LEJA -
Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN

Absents excusés : Cédric BERGALLO -Florent REYNAUD – Marilène DALMASSO

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	13	3	3

Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_86

**Objet : 05- 7.5.1 – ETUDE DE DIAGNOSTIC ET DE VALORISATION DES
FORTS DU COL DE TENDE**

Monsieur le Maire expose à ses collègues que la commune de Tende est dotée de 6 forts tous situés à proximité du col de Tende. Ces forts constituaient un « camp retranché » répondant à un besoin stratégique né en 1860 avec le rattachement du Comté de Nice à la France, plaçant la frontière franco-italienne au sud des communes de Tende et de la Brigue.

Le camp retranché du col de Tende est organisé en deux lignes de défense :

- Une suivant la ligne de crête, avec quatre forts sur 7 km : forts Giora, Pernante, Central et Pépin

- Une en contrebas, de part et d'autre de la route de l'ancien col de Tende, avec deux forts distants de 3 km : forts Margueria et Tabourde

La commune de Tende souhaite valoriser ce patrimoine et s'inscrire dans le programme du Département des Alpes Maritimes de valorisation du patrimoine fortifié. Pour ce faire, il convient dans un premier temps de réaliser un diagnostic des ouvrages. Ce diagnostic permettra notamment d'évaluer la valeur patrimoniale de chaque ouvrage dans l'objectif d'établir un choix des ouvrages à conserver et à restaurer en priorité, d'établir un état sanitaire de chaque fort, un projet de conservation et de valorisation et un chiffrage sommaire des travaux.

Le montant de cette étude s'élève à 32 740 € HT (devis de M. Madélénat, architecte en chef des monuments historiques).

Monsieur le Maire précise que cette étude peut bénéficier d'une subvention de 80 % du Département. Elle permettra d'établir un programme de travaux pour valoriser ce patrimoine exceptionnel de la commune qui se détériore faute d'entretien.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la réalisation d'un diagnostic des 6 forts situés à proximité du col de Tende pour un montant de 32 740 € HT, étude préalable au projet de valorisation de ces forts
- De solliciter l'aide du Département pour la réalisation de cette étude au taux de 80%
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :